



PROPOSEZ VOTRE PROJET DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF
+ D'INFO SUR : www.budgetparticipatif.grenoble.fr



Grenoble.fr

***Refonder la démocratie locale
à Grenoble***

Lancement du Budget Participatif 2^{ème} Edition

***« J'ai une idée, je partage un projet ...
Je choisis des projets pour ma ville ».***

**DOSSIER DE PRESSE
VENDREDI 11 MARS 2016**

Contact Presse

Service Presse – Adeline Suppo

presse@grenoble.fr

04.76.76.39.21- 07 86 64 46 64

Le Budget Participatif

2^{ème} Edition

La Ville de Grenoble lance sa deuxième édition de Budget participatif et poursuit ainsi sa volonté de transformation des pratiques dans l'élaboration des politiques publiques.

Elle donne ainsi plus de pouvoir d'agir aux habitants et partage ses capacités d'action et de décision avec les Grenobloises et les Grenoblois.



« Lors de la 1ère édition du Budget Participatif, les Grenoblois ont démontré leur capacité à construire collectivement des projets positifs et à s'impliquer dans l'amélioration de la ville. L'avenir de notre ville repose sur cette capacité à mobiliser l'intelligence collective pour accompagner la transition démocratique que nous souhaitons pour Grenoble. »

Pascal Clouaire, Adjoint à la démocratie locale



« Les Grenoblois se sont saisis de ce nouvel outil qui place le citoyen au centre de l'action publique. Dans une période budgétaire contrainte, l'implication citoyenne dans les choix d'investissement pour l'avenir de la Ville est une force. »

Hakim Sabri, Adjoint aux Finances

L'objectif du Budget Participatif est de favoriser l'initiative, l'émergence de projets nouveaux, au plus proche des besoins des Grenobloises et des Grenoblois.

Cette démarche dans un processus d'activation citoyenne, permet aux citoyens de contribuer de façon active à l'amélioration de la ville.

Les citoyens grenoblois, de plus de 16 ans, peuvent décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la commune - 800 000 euros - en sélectionnant des projets proposés par les Grenoblois.

Les projets ainsi retenus seront ensuite soumis au vote du budget 2017 de la Ville de Grenoble et, pour certains, portés dans les priorités budgétaires de Grenoble-Alpes-Métropole.

Pour cette 2^{ème} édition, la Ville de Grenoble propose à nouveau une plateforme participative - budgetparticipatif.grenoble.fr

Cette plateforme permet de déposer son projet et de visualiser dans la ville les projets qui seront sélectionnés par les Grenoblois.

Les Maisons des Habitants sont des lieux ressources pour le budget participatif (lieux de dépôt, accompagnement de projets...).

Chiffres clés

1ère édition 2015

- **1100 citoyens** inscrits sur le site du Budget Participatif
- **200 idées** proposées, **165 projets** en ligne
- **200 citoyens** à « la Ruche aux projets »
- **30 projets** d'intérêt général instruits par les services (Ville et Métropole)
- **19 projets** proposés au vote
- **998 votants**
- **9 lauréats** pour une enveloppe globale de **800 000€**



Vote des Grenoblois lors du Budget participatif

Nouveautés

2^{ème} édition 2016

Après une 1^{ère} année d'expérimentation, un premier temps d'évaluation s'est tenu lors des Assises citoyennes de la Démocratie Locale. Il a permis aux citoyens de proposer des pistes d'amélioration pour renforcer le dispositif de Budget Participatif.

Parmi les suggestions d'évolution proposées par les habitants et retenues par la Ville, on peut citer les éléments suivants :

- apporter une **attention particulière en direction des publics jeunes** et des **plus éloignés** des institutions pour leur permettre de connaître le dispositif et les inciter à s'en saisir.
Pour cela, des temps d'information et d'échanges se tiendront, en proximité, dans les mois qui viennent à l'occasion de temps collectifs, festifs et conviviaux (fêtes de quartiers, soirées musicales, petits déjeuners dans les Maisons des habitants, etc.),
- un **accompagnement de projet**, au sein des Maisons des habitants, pour les habitants qui le souhaitent, notamment dans la phase de dépôt de projet,
- des **temps d'information et d'échanges sur les nouveaux projets 2016** en lien avec les porteurs des projets et avec la participation des conseils citoyens indépendants volontaires,
- un **dispositif de vote étendu** (allongement de la période de vote et déploiement des lieux de vote dans la ville) ,
- Une information en continu sur les **réalisations des projets lauréats 2015**.

Etape 1

« Je dépose mon projet à partir du 15 mars »

Tous les citoyens, de plus 16 ans (Grenoblois ou non), pourront déposer un projet pour la Ville.

1- Je dépose mon projet : 15 mars au 05 mai

Deux modes de dépôts sont possibles :

→ en ligne sur la plateforme participative budgetparticipatif.grenoble.fr

MonGrenoble



S'identifier

Créer un compte

Bienvenue dans MonGrenoble

Pour cela, j'utilise le compte usager et citoyen de la Ville MonGrenoble qui permet de gérer tous vos services municipaux (demande d'actes d'état-civil, ticket résident, kiosque famille, compte bibliothèque municipale et budget participatif) :

<http://www.grenoble.fr/622-mongrenoble.htm>

Budget participatif : déposez votre projet

Du 15 mars au 5 mai 2016, déposez vos projets et participez au budget participatif !

ⓘ Merci de bien prendre connaissance du règlement avant de déposer votre projet.

Information	
Dépositaire	Merci de vous authentifier avec un compte monGrenoble pour déposer un projet
Intitulé *	
Thématique *	
Description	B /
Adresse du projet *	
Visuel 1	Choisissez un fichier Aucun fi...r choisi
Visuel 2	Choisissez un fichier Aucun fi...r choisi
Vidéo	http://



Ville citoyenne
Refondation de la démocratie locale
Assises Citoyennes
La construction des CCI
Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois
Budget participatif
→ Budget participatif : déposez votre projet
- Budget participatif : découvrez les projets
- Budget participatif : mode d'emploi
- Budget participatif : règlement
- Budget participatif : édition 2015
Interpellation et votation d'initiative citoyenne
Contact
Pour plus de renseignements
Ville de Grenoble
Tel. 04 76 76 36 36
(Demander Infos sur Budget Participatif)



→ en remplissant le formulaire papier disponible dans les différentes Maisons des Habitants.

2- La Ville vérifie la recevabilité du projet

Le projet peut être déposé à titre individuel ou collectif. Dans le dernier cas, il est nécessaire qu'un représentant soit choisi pour déposer le projet en indiquant ses coordonnées sur le formulaire à remplir.

Ces projets peuvent concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble de la Ville, et cela dans tous les domaines de la vie publique : enfance, jeunesse, sports, espace public, culture, loisirs, détente...

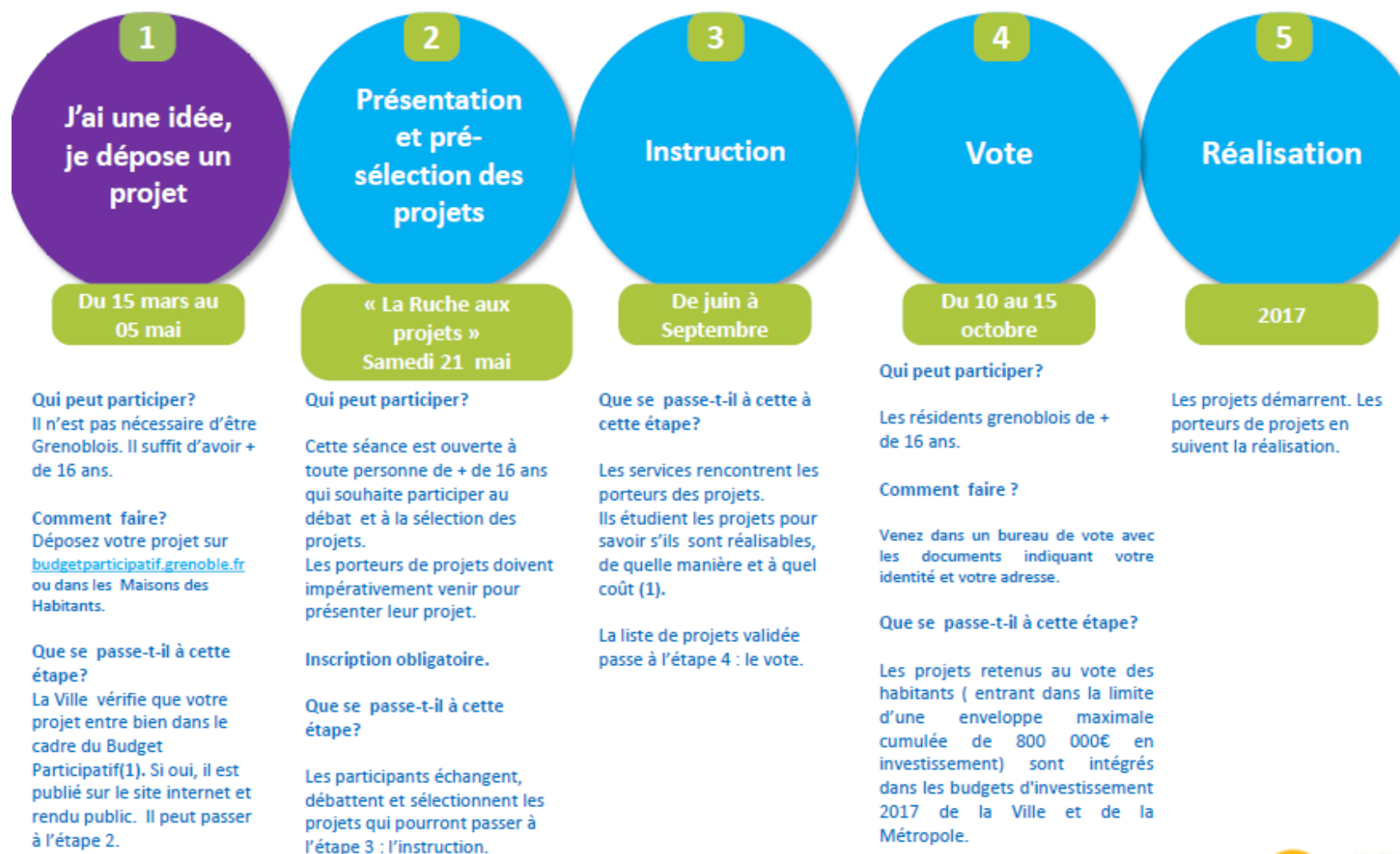
Pour être recevable, le projet doit répondre à plusieurs critères définis par un règlement intérieur (voir sur budgetparticipatif.grenoble.fr). Ces critères doivent permettre de s'assurer que les projets répondent aux grands principes suivants :

- **être d'intérêt général ;**
- **s'inscrire dans les compétences de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole ;**
- **concerner une dépense d'investissement (aménagement de l'espace public ou d'un équipement, achat de matériel, etc.) et non de fonctionnement (recrutement de personnel, subventions aux associations, etc.).**

Tout au long du processus et aux différentes étapes clés, des allers-retours entre les services de la Ville et les porteurs de projets seront mis en place afin d'accompagner l'émergence et la consolidation des projets.

3- Mon projet est publié sur le site et rendu public

Budget participatif Grenoble 2016 – Mode d'emploi



(1) : Tous les projets ne pourront pas être pris en compte par le Budget participatif Grenoble 2016.

Plusieurs critères s'imposent... Pour en savoir plus, référez-vous au règlement, téléchargeable sur le site budgetparticipatif.grenoble.fr



Calendrier

• Du 15 mars au 05 mai

ETAPE 1 : J'ai une idée, je dépose un projet

→ Les citoyens mûrissent des idées et déposent un projet sur la plateforme participative ou auprès d'une Maison des Habitants. Les services étudient leur recevabilité afin de passer à la phase suivante.

• Samedi 21 mai

ETAPE 2 : « La Ruche aux projets » : présentation publique et sélection de 30 projets

→ Les porteurs de projet viennent présenter leur projet, débattre et échanger avec l'ensemble des autres participants. Ces derniers sélectionnent les 30 projets qui partiront à l'instruction des services.

• De juin à septembre

ETAPE 3 : Instruction

→ Etude de la faisabilité technique, juridique et financière par les services de la Ville et de la Métro. Une liste des projets est établie et pourra être soumise au vote.

• Du 10 au 15 octobre

ETAPE 4 : Vote

→ Vote pour aboutir à une liste de projets dans une enveloppe maximale cumulée de 800 000 €.

• Décembre 2016

→ Les projets seront intégrés aux investissements du Budget 2017 qui sera proposé au vote du Conseil municipal de la Ville de Grenoble et, pour certains, portés dans les priorités budgétaires de Grenoble-Alpes-Métropole.

• À partir de 2017

ETAPE 5 : Réalisation

→ Démarrage de la réalisation des projets.



La Ruche aux projets du Budget participatif 2015

Les lauréats 2015

Aménagement des abords de l'école Nicolas Chorie



Début des travaux été 2016

Des aménagements sur le marché de l'estacade



Début des travaux été 2016

Lieu d'accueil et d'écoute Pour les Jeunes



Concertation en cours- début travaux fin 2016

Berges de l'Isère : site d'escalade de faible hauteur et continuité du chemin



Début des travaux été 2016

Un poulailler partagé en ville



Début des travaux été 2016

Améliorer le square de la Place Saint-Bruno



Concertation en cours- début travaux fin 2016

Du végétal sur des murs d'écoles et des toitures d'immeubles



Début des travaux été 2016

Améliorer la sécurité et le confort des cyclistes



Expérimentation prévue été 2016

Un théâtre de plein air



Concertation en cours- début travaux fin 2016